



Compte rendu de la réunion du Conseil Municipal du 03 septembre 2018

Présents : G.BLEINC ; M.HENRY ; P.AUGUSTIN ; L.CHAMOIN ; M.JOLLY DE MUNSTHAL ; P. CODOL ; F.LEPRETTE ; N.VINCENT ; N. URREA ; S.GUIGONNET ; J-M FICHBEN ; P.PRESUTTO ; N.RIVIERE ; N.NAVARRO

Excusés : A.BENYAMIN (pouvoir à M. HENRY) ; M.IPLIKDJIAN (pouvoir à N. URREA) ; C. GIORSETTI ; C.CAMINITA ; M. MINIER-ROUX

1] Demande de subvention à la Communauté d'Agglomération Provence Verte pour la réfection de la toiture de la crèche intercommunale

Monsieur le Maire expose à l'assemblée que la toiture de l'ancienne école communale qui abrite actuellement la crèche intercommunale est dans un mauvais état. Il s'avère donc nécessaire de réaliser les travaux de réfection de la toiture. Le montant des travaux est estimé à 61 837,00 € HT.

Monsieur le Maire expose à l'assemblée qu'il conviendrait de solliciter une aide auprès de la Communauté d'Agglomération Provence Verte.

Où cet exposé l'Assemblée approuve le projet et décide de solliciter auprès de la Communauté d'Agglomération Provence Verte la subvention la plus large possible.

Adopté à l'unanimité

2] Convention pour la gestion de l'Espace Naturel Sensible de « Camp Long »

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée la délibération n°2805 du 9 mars 2015 autorisant Monsieur le Maire à signer une convention avec le Département du Var afin de définir les conditions et modalités par lesquelles le Département du Var confie à la Commune de Rougiers les charges d'entretien, de surveillance et d'organisation des usages de l'espace naturel sensible « Camp Long ».

Monsieur le Maire expose qu'il conviendrait de prendre une autre convention afin de prendre en compte les deux bâtiments situés sur l'espace naturel sensible.
Monsieur le Maire donne lecture du projet de convention.

Où cet exposé, l'assemblée autorise Monsieur le Maire à signer la convention avec le Département du Var pour les deux bâtiments situés sur l'Espace Naturel Sensible de « Camp Long ».

Adopté à l'unanimité

3] Convention avec l'Université Aix-Marseille et le CNRS pour l'installation de deux conteneurs à la station d'épuration dans le cadre d'une étude scientifique

Monsieur le Maire expose à l'assemblée que la commune a été approchée par l'Université d'Aix-Marseille afin de réaliser une étude intitulée : « Mise au point de filtres garnis de résidus de bauxite modifiés (RBM) destinés au traitement du phosphore au sein des petites stations d'épuration des eaux ». L'Université était à la recherche d'une station d'épuration (< 10000 Équivalent Habitant (EH)) pour installer un pilote de traitement du phosphore constitué de deux filtres garnis de résidus de bauxite.

Monsieur le Maire expose à l'assemblée qu'il convient de signer une convention afin de définir les conditions d'installation de ce pilote de traitement. Monsieur le Maire donne lecture du projet de convention.

Où cet exposé, l'assemblée autorise Monsieur le Maire à signer la Convention avec l'Université Aix-Marseille et le CNRS pour l'installation de deux conteneurs à la station d'épuration dans le cadre d'une étude scientifique

Adopté à l'unanimité

4/ Motion pour le maintien de l'arrêt à Rougiers de la ligne 4001 du réseau Varlib

Monsieur le Maire expose à l'assemblée que, le mercredi 29 août à 18h30, la commune a été informée par un mail de la région que la ligne de bus 4001 Brignoles – Marseille ne desservirait plus les communes de Tourves et Rougiers ainsi que plusieurs arrêts de Nans-les-Pins à compter du 1er septembre. La conséquence directe est que les habitants de Rougiers qui ne possèdent pas de véhicules n'ont aucune possibilité de sortir de la commune car plus aucune ligne de bus ne la dessert.

Hormis le fait que l'information nous a été transmis de manière plus que cavalière dans des délais ridicules pour informer la population, une telle décision est non seulement inacceptable mais surtout totalement stupide. Qui a pu raisonnablement prendre une telle décision ? Les gens ont besoin de se déplacer pour aller travailler, faire leurs courses ou voir un médecin par exemple. Bouleverser le quotidien des gens du jour au lendemain dans une telle indifférence n'est en aucun cas digne d'élus républicains.

De plus, sachant que les conseillers régionaux lors de l'assemblée plénière du 15 décembre 2017 ont adopté le Plan climat dans lequel l'éco-mobilité est un des axes forts, une telle décision paraît alors encore plus incompréhensible.

En conséquence, le Conseil Municipal :

- se prononce contre la suppression de l'arrêt à Rougiers de la ligne de bus 4001 Brignoles – Marseille et demande à la Région de rétablir cet arrêt le plus rapidement possible
- demande à Monsieur le Président de la Région et Madame la Présidente de la Communauté d'Agglomération des explications sur cette décision stupide et inacceptable
- se réserve le droit de saisir le Tribunal Administratif pour excès de pouvoir

Adopté à l'unanimité

Vu par nous, Maire de la commune de ROUGIERS pour être affiché le 08 septembre 2018 à la porte de la Mairie, conformément aux prescriptions de l'article 56 de la loi

A Rougiers, le 8 septembre 2018

Le Maire,
G. BLEINC



